

# Titre Pro Conducteurs de Transports Routier de Marchandises sur Porteur (CTRMP)



## Objectifs

L'obtention du Titre Professionnel de conducteur routier du transport de marchandises sur véhicule porteur permet de valider par équivalence :

- ✓ Le permis C
- ✓ La FIMO marchandises (carte CQC)

Et obtention :

- ✓ Certificat ADR en Transport de Matières Dangereuses (Formation de base)

Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.



## Durée

Formation de 399h (+ 35 heures de session de validation soit 434h)



## Pré Requis

- Être apte médicalement conformément à la réglementation relative au contrôle médical de l'aptitude à la conduite,
- Savoir lire et écrire en français
- Justifier d'un permis de conduire de la catégorie B en cours de validité.
- Être âgé d'au moins 18 ans (au lieu de 21 ans pour un premier permis PL)

## Parcours pédagogique suivant référentiel

1. Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.
2. Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
3. Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
4. Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
5. Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
6. Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

Le parcours de formation comprend des enseignements théoriques confortés par des enseignements pratiques sur l'ensemble des savoir-faire indiqués au référentiel d'emploi, d'activités et de compétences, et notamment :

· La formation et l'examen pour l'obtention ou l'actualisation d'un certificat autorisant le transport des marchandises dangereuses par la route, réglementé par l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route dit « certificat ADR » ;

· Une sensibilisation aux premiers secours et à la prévention des risques professionnels ;

La préparation et la présentation aux épreuves de la première session d'examen passées en présence de l'inspecteur du permis de conduire, de la sécurité routière et des jurés professionnels.

### Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes actives alternant les apports théoriques et les mises en situation pratique
- Salles de formation équipées de moyens multimédia
- Pistes d'évolution homologuées
- Simulateur poids lourds
- Quai de chargement
- Véhicules porteurs écoles
- Remise de supports pédagogiques spécifiques au stagiaire

### Qualification Intervenant(e)(s)

Formateurs agréés et moniteurs BEPECASER / TP ECSR Groupe Lourd (anciens professionnels du transport)

### Modalités d'Accessibilités :

Inscription sur devis validé  
Tarifs : Nous consulter  
Délai d'accès selon le calendrier prévisionnel et état de remplissage

### Suite parcours possible :

- Passage du permis CE (super lourd)
- Formation Eco-Conduite
- Gestes et Postures

### Méthodes et modalités d'évaluation

1. Épreuves anticipés (ETG, hors circulation, circulation) avec un inspecteur du Permis de conduire et de la Sécurité routière
2. Evaluations continues effectuées au cours de la formation (ECF)
3. Réalisation d'un dossier professionnel (DP)
4. Epreuve de synthèse : Les compétences des candidats sont évaluées par un jury habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi au vu :
  - D'une mise en situation professionnelle, complétée par un entretien technique
  - D'un dossier professionnel (DP) faisant état des pratiques professionnelles du candidat.
  - Des résultats des évaluations passées en cours de formation
5. Entretien final avec le jury. Validation :  
En cas de réussite aux épreuves d'évaluation, obtention du Titre Professionnel de conducteur routier du transport de marchandises sur véhicule porteur (Niv.5) délivré par le Ministère chargé du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue Social. Un Certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

### **Effectif :**

De 4 à 16 Personnes



**Contactez-nous !**

**Alexandre Lourenço**  
Conseiller en Formation

**Tél. : 06.68.76.95.35**  
**05.59.83.00.39**  
**Mail : a.lourenco@city-pro.info**